











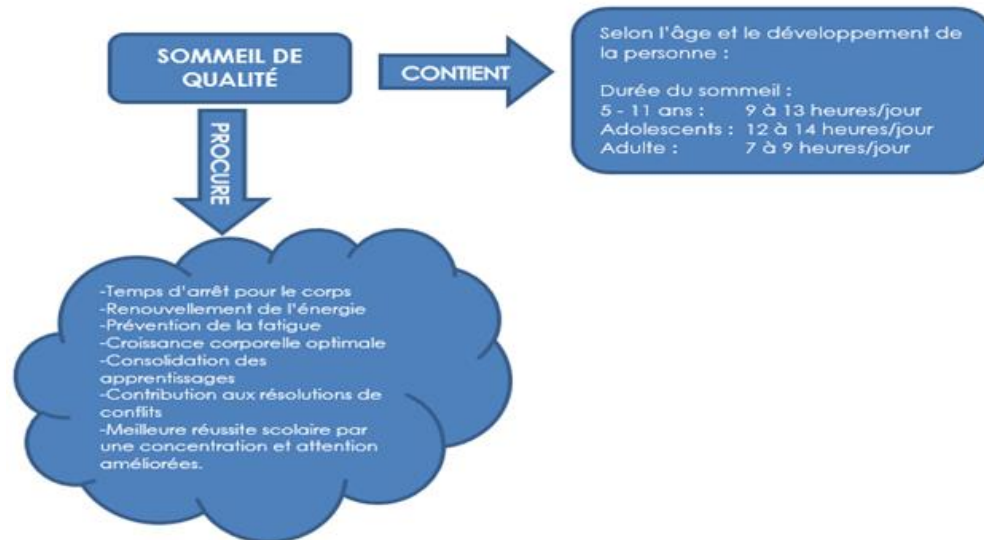
Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
								1	Jour 3
4	Jour 4	5	Jour 5	6	Jour 6	7	Jour 7	8	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE CONGÉ POUR LES ÉLÈVES SERVICE DE GARDE OUVERT DE 7 H À 18 H (seuls les enfants inscrits seront admis)
		Photographie scolaire  Réunion du comité de parents du Centre de services scolaire Kamouraska- Rivière-du-Loup Heure : 19 h 30 Où : Saint-Pascal		Photographie scolaire  Lancement de la campagne de financement de l'école					
11	ACTION DE GRÂCES CONGÉ POUR TOUS SERVICE DE GARDE FERMÉ	12	Jour 8	13	Jour 9	14	Jour 10	15	Jour 1
				Réunion du CCSÉHDAA du Centre de services scolaire Kamouraska- Rivière-du-Loup Heure : 19 h 15 Par Teams		* Pour assister virtuellement aux rencontres du CCSÉHDAA, les parents d'élèves HDAA doivent écrire un courriel à : dumaist@cskamoulop.qc.ca pour obtenir le lien Teams			
18	Jour 2	19	Jour 3	20	Jour 4	21	Jour 5	22	Jour 6
19 h : Conseil d'établissement 		 Dépôt caisse scolaire							
25	Jour 7	26	Jour 8	27	Jour 9	28	Jour 10	29	Jour 1
								Journée Halloween à l'école Informations à venir 	

Mot de l'infirmier

HA ! L'automne, quelle belle saison! C'est le moment de faire le plein d'énergie!

Profitez-en pour apprécier les petits moments de la vie. Prendre du temps pour soi, c'est aussi important : ça recharge les batteries. Sortez dehors en famille, allez vous balader en forêt pour contempler les feuilles colorées des arbres, allez jouer dehors au parc pour essayer un nouveau sport. Profitez-en pour aller cueillir des pommes, des citrouilles et pourquoi pas ramasser les feuilles tout en s'amusant... Profitez de l'automne pour vous fabriquer de nombreux nouveaux souvenirs!

Quand on parle de niveau d'énergie renouvelé, on parle de sommeil de qualité!
En ce temps de retour en classe, les enfants ont besoin de passer du temps calme en soirée et de dormir adéquatement. C'est essentiel pour leur humeur, la gestion des émotions et leur participation aux activités.



Conservez une routine de fin de soirée rassurante et réconfortante : activité calme, lecture ou comptine, de même qu'une installation au lit avec câlin de papa ou maman. Vous en ressortirez avec des bienfaits sur votre quotidien.

Bonne nuit, faites de beaux rêves!



Mathieu Rodrigue, infirmier clinicien
Santé scolaire
CLSC Rivière-du-Loup
418-867-2913 poste 121



École internationale Saint-François-Xavier
8-A, rue Pouliot
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3R8

Info-ÉISFX Octobre 2021

Mot de la direction

Bonjour chers parents,

Notre année scolaire étant bien débutée, j'aimerais attirer votre attention sur les 2 points suivants qui faciliteraient le quotidien :

1. Identification des vêtements à l'école

Afin d'éviter la perte de vêtements et d'objets personnels pouvant ainsi vous occasionner des frais supplémentaires, nous vous demandons d'identifier les vêtements (surtout les manteaux et les vêtements que votre enfant pourrait enlever dans la journée) et le matériel scolaire de votre enfant. Il s'agit d'une mesure préventive afin de réduire le nombre d'objets perdus. De plus, lorsque tout est identifié, nous pouvons rapidement le remettre à la bonne personne. Encore cette année, les objets perdus non réclamés seront remis à un organisme de charité de la région chaque mois.

2. Surveillance dans la cour

Matin : à 7 h 50

Midi : à 12 h 40

Les enfants marcheurs ne doivent pas arriver sur la cour AVANT ces heures. Les éducatrices du service de garde présentes avant les heures mentionnées ci-dessus sont avec les enfants de leur groupe du service de garde et ne peuvent assurer la surveillance des enfants qui arrivent trop tôt.

Nous comptons sur votre habituelle collaboration.

Karine Bernier, directrice
Nathalie Nolin, directrice adjointe



Être responsable...Ça s'apprend!

« **C'est pas moi, c'est lui!** » Cette phrase vous dit quelque chose? Vous aurez compris que par ce moyen de défense, votre enfant cherche à se défilier et à fuir sa responsabilité. Ce mécanisme de défense est très souvent habité par la peur d'être puni, d'avoir des reproches et de décevoir.

Apprendre à son enfant à être responsable c'est lui démontrer que chaque acte implique une conséquence. Cette dernière peut être agréable et parfois désagréable, surtout quand elle implique une réparation de comportement. Notre enfant doit apprendre que les erreurs sont normales et qu'il est responsable de les réparer en se rachetant et en les corrigeant.

Pour les raisons suivantes, certains enfants peuvent éprouver des difficultés à assumer la responsabilité de leur geste :

- Sentiment d'incompétence à l'égard des autres (amis et parents);
- Sentiment de honte et de culpabilité;
- Faible reconnaissance des besoins des autres;
- Manque d'habiletés personnelles pour réparer ses erreurs;
- Faible capacité à reconnaître ses torts;
- Manque d'autonomie dans la prise de bonnes décisions parce que l'adulte le fait à sa place.

Pour aider son enfant à assumer sa part de responsabilité, il peut être aidant de :

- 1- Lui donner des tâches et des responsabilités à la portée de son âge et de ses capacités. Un enfant qui ne réalise jamais de responsabilités de base éprouvera davantage de difficultés à assumer la conséquence d'un comportement inapproprié;
- 2- Lui apprendre le sens de la responsabilité. Il est responsable de ses affaires, de ses choix et de ses actes;
- 3- Comme parent, on doit accepter que son enfant puisse commettre des erreurs. L'aider à les reconnaître, puis à les réparer;
- 4- Pour familiariser votre enfant avec la réparation de ses erreurs, aidez-le à dresser une liste de gestes possibles (rendre service à l'autre, jouer avec lui à la récréation, partager une collation, s'excuser, lui faire un bricolage, etc.);
- 5- En cas de litige avec un autre adulte, surprenez-le à vous excuser ou à réparer vous-même une situation. Nos enfants apprennent par imitation;
- 6- Valoriser toutes les situations où votre enfant est en mesure d'assumer la responsabilité de ses gestes.

Il ne faut pas oublier que se précipiter pour sortir son enfant d'une situation difficile ou faire à sa place ne le conduira pas vers le chemin de la responsabilisation.

Source : AHLY Magazine <https://www.ahlymagazine.com/comment-responsabiliser-son-enfant/>

Marie-Josée D'Amours, psychoéducatrice





Plan d'action pour contrer l'intimidation et la violence à l'école.

Document explicatif à l'intention des parents



Centre de services scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup Québec



Nos orientations

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée. Nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs du geste. L'auteur du geste d'agression s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école.

Il devra prendre des engagements pour que la situation cesse et ne se répète pas. Dans le cas d'une suspension à l'extérieur de l'école, des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion seront mises en place.

Les parents de l'auteur du geste d'agression seront sollicités pour collaborer à la recherche de solution et devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas. Nous apporterons un suivi à chacune des situations.

Pour prendre connaissance du plan de lutte complet, veuillez consulter www.cskamloup.qc.ca.

Information à retenir

La première action à poser lorsque nous vivons une situation, c'est d'en parler.

Voici quelques personnes qui pourront apporter l'aide et le soutien nécessaire :

- L'enseignant ou l'enseignante
- Le professionnel ou la professionnelle de l'école (personne nommée pour porter assistance lors de ces situations)
- La direction de l'école

Des définitions

Conflit : on dit qu'il y a conflit lorsque des personnes sont *en désaccord sur des besoins ou sur des valeurs*. Il est normal de vivre des conflits, c'est pourquoi il est important d'apprendre de bonnes méthodes pour les résoudre pacifiquement. La difficulté à régler un conflit peut entraîner des sentiments négatifs (ex. : jalousie, vengeance) et dégénérer en comportements violents.

Violence : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens » (L.I.P. article 13).

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (L.I.P. article 13).

Mise en contexte

La loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école est adoptée depuis juin 2012. Depuis ce temps, les écoles et la commission scolaire ont uni leurs efforts pour planifier un plan de lutte contre l'intimidation et la violence permettant d'être très attentifs à ce type de situation. L'arrivée de cette loi permet de véhiculer le message qu'il faut agir !

La loi démontre l'importance de :

- la **prévention** reconnue et des règles prévues en ce sens (civisme);
- une **prise de conscience** nécessaire;
- la mise en place d'**actions** concrètes et efficaces.

Chaque école a élaboré un plan d'action (plan de lutte contre l'intimidation et la violence) comprenant notamment :

- les activités liées à la **prévention**;
- les **délais** à respecter lors d'une plainte ou d'un signalement;
- les **interventions** ou les **sanctions disciplinaires** à mettre en place pour les **auteurs**, les **victimes** et les **témoins**, selon la situation.

Le conseil d'établissement procédera, annuellement, à l'évaluation des résultats de l'école en lien avec l'application de son plan de lutte.

Nos priorités

À l'École internationale Saint-François-Xavier nos priorités suite à notre portrait de situation sont :

- Permettre aux élèves de se doter de moyens pour communiquer et régler leurs différends en lien avec le profil de l'apprenant du programme primaire de l'IB.
- Informer les parents et les enseignants sur des thématiques variées.
- Viser des conditions favorables à la dénonciation de certains événements et le transfert vers la direction.
- Viser l'uniformité du traitement des plaintes.
- Favoriser des déplacements sécuritaires sur le terrain de l'école.
- Poursuivre notre travail de collaboration avec les partenaires à l'externe (policiers et intervenants du MSSS).

Des actions préventives

Des actions préventives mises en place :

- Formation et support aux enseignants
- Recondiction des actions en lien avec la gestion de conflits
- Groupe restreint en compétences sociales
- Aide individualisée
- Traitement sans délai de tout signalement ou plainte concernant l'intimidation et la violence
- Recondiction du comité les agents de la sécurité pour les déplacements à l'extérieur de l'école
- Réorganisation de la cour de récréation en lien avec l'orientation 3 du projet éducatif 2014-2015/2018-2019

La collaboration entre l'école et les parents est un facteur de protection essentiel à la réussite de la lutte à l'intimidation et à la violence.



Actions

Actions qui seront prises par tout adulte de l'école lors d'un événement d'intimidation ou de violence :

- Transmission de l'information à la direction;
- Rencontre des élèves impliqués;
- Suivi aux parents des élèves impliqués.

Mesures de soutien qui seront apportées à la victime, à l'auteur ou aux témoins :

- Rencontre avec la direction;
- Rencontre avec un professionnel;
- Augmentation de la surveillance;
- À la suite de l'analyse, déterminer le soutien le plus adapté à l'élève.

Sanctions disciplinaires applicables selon les règles de vie de notre école :

- Rencontre avec la direction;
- Conséquences déterminées selon la gravité et le caractère répétitif de l'acte;
- Suspension, si la direction estime que cela peut mettre fin à la situation.

Des ressources :

Personne responsable du dossier dans l'école	Direction de l'école 418 862-6901
Ligne parents	1-800-361-5085 www.ligneparents.com
www.mojagis.com	Ressource pour les parents d'élève victime, témoin ou auteur de violence et d'intimidation.
www.jeunessejeecoute.ca	Ressource d'information pour parents, adolescents et enfants
CSSS - CLSC	418 867-2642
Service de police	418 862-6303